

de canalisation du Richelieu a déjà été commencé et que des travaux ont été exécutés en 1937, car c'est à ce moment que l'écluse de Saint-Ours a été creusée plus profondément sur une plus grande longueur.

C'est également en 1937 que le gouvernement libéral de l'époque avait aménagé le barrage à l'île Friar qui, comme vous le savez, n'a pas encore été utilisé mais qui a été spécialement construit en vue du projet de canalisation du Richelieu.

Alors, non seulement est-il faux mais il est injuste de laisser entendre que le gouvernement libéral n'a rien fait en ce sens quand, en somme, il avait déjà fait exécuter des travaux à ce moment-là. Par ailleurs, en 1937, la Commission des eaux limitrophes, après une étude du projet, avait laissé entendre qu'on devait attendre que la canalisation du Saint-Laurent soit complétée avant de songer à creuser le Richelieu, et c'est exactement ce qui s'est produit.

J'aimerais également faire remarquer au gouvernement, et particulièrement au ministre des Transports, que ce que nous demandons maintenant, ce n'est pas nécessairement la complétion du canal Richelieu, mais simplement qu'une étude sérieuse du projet de canalisation soit faite. Comme vous le savez, un projet comme celui-ci nécessite une étude conjointe avec les États-Unis. C'est tout ce que nous, de ce côté-ci de la Chambre, demandons pour le moment. J'espère que le gouvernement pourra reconsidérer ce projet d'une façon plus favorable, et au moins consentir à poursuivre l'étude déjà commencée.

Le deuxième point que j'aimerais toucher a trait à la déclaration que le ministre des Transports a faite hier. L'honorable ministre sait sans doute combien j'ai trouvé intéressante la mesure qu'il entend présenter à la Chambre pour venir en aide aux chantiers maritimes.

Dans ma circonscription, il y a un chantier maritime qui, depuis quelques années—comme tous les autres chantiers maritimes d'ailleurs—a éprouvé certaines difficultés à obtenir des contrats et du travail pour une main-d'œuvre tout à fait compétente.

Je ne sais pas jusqu'à quel point la mesure dont l'honorable ministre nous a fait part hier pourra aider aux chantiers maritimes. A première vue, les subventions semblent généreuses et j'imagine qu'un bon nombre de chantiers maritimes utiliseront ces sommes que le gouvernement semble prêt à mettre à leur disposition.

Si j'ai bien compris, ces subventions seront simplement incluses dans les crédits et ne feront pas l'objet d'une mesure particulière. J'espère sincèrement que cette offre du gouvernement aux chantiers maritimes ne sera pas cousue de difficultés d'ordre administratif

et que les chantiers pourront les utiliser facilement.

A ce sujet, j'aimerais bien que l'honorable ministre nous dise, lorsqu'il prendra la parole sous peu, si le pourcentage du coût que le gouvernement fédéral assumera s'appliquera à tous les bateaux ou seulement à ceux d'un certain tonnage. Y aura-t-il une limite? Par exemple, est-ce que cela pourra s'appliquer à la construction des bateaux de 10,000 tonnes, des océaniques? L'honorable ministre pourrait peut-être me dire également si cela s'appliquera à n'importe quel transatlantique, y compris les cargos, les bateaux-citernes et les paquebots.

L'hon. M. Balcer: Si mon honorable ami veut bien me le permettre, je vais lui dire dès maintenant que cela s'appliquera à tout navire qui est mû par sa propre force. Cela ne s'appliquera pas aux barges tirées par un remorqueur, par exemple. Cela va s'appliquer à toute embarcation mue par sa propre force, en exceptant toutefois les yachts de plaisance.

M. Cardin: Je remercie beaucoup l'honorable ministre de ce renseignement. Je suis d'autant plus heureux de la mesure qu'il a annoncée hier. Enfin, nos chantiers maritimes vont avoir les ressources dont ils ont besoin pour se maintenir.

Je me réserve cependant le droit, quand cette mesure aura été mise en vigueur et que nous aurons vu comment elle fonctionne, de la critiquer, s'il y a lieu. Pour le moment, je me contente de le féliciter d'avoir annoncé cette mesure qui, je crois, pourra aider les chantiers maritimes.

L'hon. M. Chevrier: L'honorable ministre me permettrait-il de lui poser une question en marge de la réponse qu'il a donnée à l'honorable député de Richelieu-Verchères (M. Cardin)? Combien les fonctionnaires du département des Transports ont-ils estimé qu'il en coûterait pour exécuter le programme qu'il a annoncé à la Chambre hier?

L'hon. M. Balcer: Monsieur le président, comme je l'ai dit lorsque j'ai pris la parole ce matin, j'ai l'intention de répondre à toutes ces questions en même temps. Lorsque je répondrai aux questions des honorables députés, je répondrai à celle-là.

M. Johnson: L'honorable député de Richelieu-Verchères me permettrait-il de lui poser une question? Il a affirmé tout à l'heure que le ministre des Transports avait définitivement fermé la porte au projet. Est-ce bien ce que l'honorable député de Richelieu-Verchères a voulu dire?

M. Cardin: Bien voici, j'étais présent à la conférence à laquelle l'honorable ministre